

Comme vous le savez, la Chambre Régionale des Comptes de Nord Pas de Calais Picardie a examiné la gestion de notre commune.

Les magistrats de la Chambre Régionale organise régulièrement des contrôles dans les différentes collectivités, et la Ville de Marck s'est donc, de bonne grâce, pliée à cet exercice.

Cet examen rejoint la volonté de ma majorité, exprimé durant la campagne de mars 2014 et qui constituait un engagement fort, de procéder à un audit de la ville de Marck par un organisme indépendant.

L'examen de la Chambre Régionale des Comptes de Nord Pas de Calais Picardie concernait les exercices 2009 à 2014, et concerne donc principalement la gestion de la commune par mon prédécesseur. Cependant, une partie de ma gestion a également été étudiée puisque l'enquête s'est terminée il y a quelques mois avant l'arrêt définitif des observations de la Chambre le 16 juillet dernier.

Comme vous avez déjà du le constater en prenant connaissance de l'ordre du jour de notre Conseil Municipal, la Chambre Régionale des Comptes a émis de très nombreuses remarques, certaines anodines, d'autres plus importantes, les dernières soulignant des faits très graves que l'on pourrait qualifier, si on est gentil, d'incompétence. Je vous laisse, aux uns et autres, le soin de choisir le qualificatif approprié si vous désirez être un peu moins gentil que moi.

Il ne m'appartient pas de commenter les remarques de la Chambre Régionale des Comptes, cependant, j'en ferai l'exposé le plus sincère et le plus clair possible, en me basant sur des citations des magistrats, afin que les élus et surtout les habitants puissent parfaitement comprendre les enjeux, aussi bien passés que ceux, plus importants, du futur.

Je considère que ce rapport est une chance pour notre ville, une chance de repartir sur une base saine, juridiquement fiable et surtout totalement indépendante, qui ne peut être taxée de partialité partisane ou d'opportunisme politique.

#### - Examen -

Après ces quelques remarques préliminaires, nous allons donc passer à l'examen en lui-même du document.

#### - Synthèse -

Comme vous le constaterez en page 3, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes s'ouvre sur une synthèse. Cette dernière trace les grandes lignes de l'examen de notre ville.

Cette synthèse souligne que, jusqu'en 2013, la capacité d'autofinancement connaît une dégradation en raison d'une augmentation plus rapide des charges que des produits de fonctionnement et que, par conséquent, les marges de manœuvre se réduisent, avec un encours de la dette qui continue de croître.

Concrètement, cela signifie que de 2009 à 2014 et donc au changement de majorité, la dette augmentait et notre capacité d'investissement diminuait.

Les magistrats de la Chambre Régionale des Comptes constatent que notre premier exercice, à savoir 2014, se traduit par, je cite, « une amélioration de la capacité d'autofinancement brute grâce à l'augmentation des produits de gestion sans augmentation de la pression fiscale et au maintien du niveau général des dépenses de gestion ». Les magistrats soulignent la capacité de désendettement de la commune représente une durée de 4,1 années fin 2014, contre 6,5 années en 2013, soit son meilleur niveau depuis 2009.

La synthèse se termine par plusieurs recommandations. Nous reviendrons sur celles-ci dans l'examen plus approfondi du rapport.

#### - Rappels à la réglementation -

La Chambre Régionale des Comptes émet, pages 4 et 5, 14 recommandations.

En quelques semaines, notre majorité a déjà totalement mis en œuvre 8 d'entre elles, tandis que 2 autres sont partiellement mises en œuvre. Notre but est donc d'atteindre 100% d'application des ces rappels à la réglementation le plus rapidement possible, même si certaines d'entre elles bousculent des vieilles habitudes.

Permettez moi de souligner la rapidité avec laquelle nous avons pu appliquer la grande majorité de ces recommandations. Par ailleurs, je rappelle que pour certaines d'entre elles nous n'avions pas attendu ce rapport ni même les différents échanges avec la Chambre Régionale des Comptes pour nous mettre en conformité avec la loi. Je pense en particulier au processus d'instruction des dossiers de demandes de subvention et les conflits d'intérêts inhérents à certaines décisions prises auparavant.

A mes yeux, la conformité au droit et à la loi prévaut sur les autres considérations.

#### - Observations définitives – Information financière -

Les observations définitives s'ouvrent page 6 de votre rapport avec les informations financières et la fiabilité des comptes.

Sur ce point, la Chambre Régionale des Comptes rappelle la procédure du Débat d'Orientation Budgétaire et prend acte de notre engagement d'améliorer l'information des élus en présentant des prévisions pluriannuelles d'investissement comportant l'impact des coûts de fonctionnement concernées.

En effet, il est inconcevable pour ma majorité d'investir sans prendre en compte les impacts financiers sur les dépenses de fonctionnement qui sont, je le rappelle, incompressibles et peuvent emmener la commune sur une pente empêchant tout investissement futur. C'est cette réflexion qui nous a poussé, à regret, à annuler le projet de médiathèque et à le requalifier en quelque chose de plus modeste et de plus adapté à la commune, nous permettant surtout de garder des marges de manœuvre.

## - La situation financière -

### *1. Les produits*

Les magistrats de la Chambre Régionale des Comptes ont ensuite examiné la situation financière de notre commune. Vous retrouverez leurs observations de la page 7 à la page 14.

Les magistrats commencent par rappeler les données démographiques de notre commune, à savoir notre passage à une strate de commune de plus de 10000 habitants, ce qui permettra d'affiner les comparaisons avec des communes de notre taille.

La Chambre Régionale des Comptes rappelle que si la commune a une situation financière globalement saine, son évolution est marquée par une capacité d'autofinancement très incertaine, qui était même en forte diminution en 2013. Les magistrats soulignent les efforts de la nouvelle municipalité en 2014 sur le ratio d'autofinancement brut, qui s'est redressé de 13,6% en 2013 à 19% en 2014.

Globalement, en ce qui concerne nos ressources, celles ci ont augmenté de 22% entre 2009 et 2014, ce qui est une augmentation plus forte que celle des dépenses de fonctionnement.

Le rapport met en avant une faiblesse que nous connaissons, à savoir que nos impôts et taxes sont exclusivement constitués par la fiscalité ménages. Les produits de ceux-ci augmentent régulièrement grâce au dynamisme des bases.

Cependant, leur niveau reste dramatiquement inférieur à la moyenne de notre strate, puisqu'il est de 937€ par habitant en ce qui concerne la taxe d'habitation, pour une moyenne de 1362€ dans les villes de même taille représentant un delta de plus de 30%, et de 605€ par habitant en ce qui concerne le foncier bâti, 50% moins important que la moyenne de notre strate démographique.

Les magistrats soulignent à ce sujet que le taux de la taxe d'habitation est largement supérieur à la moyenne de la strate, puisqu'il était de 20,89% pendant de nombreuses années contre une moyenne de 14,38%. Je rappelle à ce titre qu'en 18 mois, nous avons ramené le taux de la taxe d'habitation de 20,89% à 20,50%, puis à 19,98%. Nous continuerons cet effort de diminution cette année.

Ce qui ressort de cette analyse et comparaison de la Chambre Régionale des Comptes, c'est que notre commune, si elle désire continuer d'investir, doit de toute urgence se tourner vers d'autres sources de revenus que le simple impôt ménage. Cela signifie très clairement que nous devons développer des mesures incitatives pour la création d'entreprises sur notre territoire. Nous y reviendrons plus tard.

### *2. Les charges*

Les charges de gestion ont subi une très forte augmentation, puisqu'elles sont passées de 6,6 millions en 2009 à 7,6 millions en 2014, que la Chambre Régionale des Comptes

explique principalement par la création d'équipements nouveaux, à savoir le Complexe des Dryades et la MNE.

Ces dépenses de personnel représentent une part importante de nos dépenses de fonctionnement, autour de 58% mais, étant une commune pauvre, de part la non-diversité de nos sources de revenus, ces dépenses sont en dessous de la moyenne de la strate : nous dépensons 460€ par habitant en dépenses de personnel, contre 636€ pour les communes de notre taille.

Ces chiffres montrent bien que nous agissons en flux tendus, toujours tirillés entre service public de qualité à rendre aux habitants et nécessaire maîtrise des dépenses salariales.

Une fois de plus, cela valide d'une part notre décision de ne pas faire des investissements coûteux en dépenses de fonctionnement d'une part, et de chercher d'autres sources de financement d'autre part.

La hausse des charges de personnel de 2009 à 2013 fut de l'ordre de 14%.

Pour vous donner des points de comparaison, on utilise un terme technique, le coefficient de rigidité des charges structurelles, qui permet d'apprécier les marges de manœuvre budgétaires dont nous disposons afin de rembourser les emprunts et d'investir. Un rapport élevé traduit la disproportion entre les charges dites incompressibles et l'ensemble des produits.

La Chambre Régionale des Comptes explique que ce coefficient de rigidité s'est détérioré progressivement de 2009 à 2013, avant d'atteindre 55% en 2013. Cela veut dire que sur 100€, seuls 45€ étaient en réalité disponibles.

Grâce à notre bonne gestion financière et aux efforts des agents et des élus, ce coefficient s'améliore en 2014, atteignant 52% et se rapprochant de la moyenne de la strate. Pour rappel, nos dépenses de gestion n'ont augmenté que de 57000 euros entre 2013 et 2014, soit une hausse de 0,7%. Les marges de manœuvres restent cependant, comme vous le constatez, limitées.

En ce qui concerne la capacité d'autofinancement, elle était en 2013 de 128€ par habitant, inférieur de près de 30% à la moyenne des villes de notre taille qui est de 180€.

Les juges considèrent qu'entre 2012 et 2013, l'augmentation de 12% des dépenses de subventions de fonctionnement et de 6% des charges de personnel n'a pas permis une évolution positive de l'excédent brut de fonctionnement.

Un satisfecit est adressé par les magistrats de la Chambre Régionale des Comptes à la nouvelle majorité municipale. Je cite « En 2014, le rythme d'accroissement des charges de personnel a été divisé par deux et les achats et charges externes, ainsi que les subventions ont diminué respectivement de 2,4% et 9%.

Compte tenu de la stabilisation des dépenses totales de gestion et de l'accroissement des recettes de même nature, la capacité d'autofinancement brute a augmenté de 1,241 M€ en 2013 à 1,867M€ en 2014. De même, la CAF nette passe de 0,685M€ à 1,143M€ ». Et les magistrats de conclure : « l'effort consenti par la commune en 2014 lui permet de retrouver des marges de manœuvre ».

### *3. L'endettement*

La Chambre Régionale des Comptes considère que notre dette ne présente pas de risque. Cependant, ils notent que l'encours de la dette est passé de 2009 à 2013 de 6,876M€ à 8,115M€, soit une hausse de 18%, avec par conséquent une annuité de la dette en capital qui a augmenté de 53%.

En 2014, grâce à nos efforts, l'encours de la dette diminue à 7,718M€, avec une dette par habitant de 772€ contre une moyenne de strate de 881€.

Ce point financier se conclue par une citation des magistrats : « L'exécution du budget 2014 se traduit par une nette amélioration de la situation financière de la commune. Cette année-là, le niveau de la CAF nette est double de celui de 2013 et le niveau des dépenses d'équipement a baissé drastiquement ».

#### - Le personnel -

Le sujet a déjà été défloré, je ne vais donc reprendre que quelques chiffres clés.

Tout d'abord, la collectivité emploie 170 agents, dont une vingtaine occasionnels, contre 140 en 2009. Cela représente une hausse de 21%.

En ce qui concerne la rémunération des agents, les magistrats soulignent le volume important d'heures supplémentaires, en augmentation de 36% entre 2010 et 2013, de 3377 à 4577 heures.

Sur ces heures supplémentaires, la Chambre Régionale des Comptes demande à privilégier la récupération plutôt que le paiement des heures supplémentaires.

De plus, les magistrats rappellent que les heures supplémentaires ne peuvent être récurrentes pour un même agent et que la loi interdit ce complément de rémunération de façon récurrente.

Un travail énergique, et toujours en cours, des mes adjoints en charge des finances et du personnel communal, vise à améliorer le processus de déclenchement des heures supplémentaires, tout en privilégiant la récupération afin de limiter, selon l'expression de la Chambre Régionale des Comptes, les zones de risques.

S'agissant du régime indemnitaire, la Chambre Régionale des Comptes soulève l'irrégularité du versement complémentaire au 13<sup>e</sup> mois de 250€ brut mis en place en 2007. Nous nous efforçons de trouver une solution, avec les organisations syndicales, afin de corriger cette irrégularité tout en ne pénalisant pas les agents.

En ce qui concerne les mises à disposition de personnel par la mairie au CCAS sans convention et qui concernait 7 agents, la situation a été parfaitement régularisée par

notre majorité dans le budget 2015. Les montants représentaient environ 163000€ pour le CCAS et 47000€ pour le foyer des Personnes Agées.

### - Les subventions -

Les magistrats se sont penchés sur la question des subventions aux associations de la commune.

Un premier constat : malgré le peu de pièces demandées par l'ancienne majorité pour instruire les dossiers, il apparaît que la commune ne dispose des éléments requis que pour seulement trois associations. Les demandes se trouvaient dans un tableau de synthèse ni daté, ni signé et sans aucun compte rendu de réunion de la cellule instructrice des demandes.

La Cour souligne, je cite « l'absence de l'ensemble des justifications obtenues ou conservées par la commune pour certaines associations bénéficiant de plus de 10000€ de subvention constitue une fragilité pour examiner leur demande. Pour 2015, la commune a constitué un dossier type de demande de subvention comprenant un rapport d'activité, les comptes des exercices antérieurs, le budget prévisionnel pour l'exercice à venir. »

Et la Cour de conclure, pour les subventions accordées par l'ancienne majorité : « la Commune n'a pas défini de politique d'attribution des subventions ».

En ce qui concerne le processus d'instruction des demandes de subventions, la Chambre Régionale des Comptes fut interpellée, tout comme nous le fument, sur la question des conflits d'intérêt : adjoints présidents et administrateurs d'associations subventionnées qui participaient à la commission fixant le montant des subventions à proposer au vote, responsable des services techniques et des sports qui aidait dans l'instruction des dossiers tout en étant trésorier d'une des plus importantes associations subventionnées.

Sachez que notre majorité a mis fin à tout conflit d'intérêt.

Une autre source de conflit d'intérêt intervenait lors des votes des subventions, puisque la Chambre Régionale des Comptes rapporte que 14 membres de l'ancien conseil municipal ont pris part au vote des subventions concernant une association dont ils étaient président, membres du Conseil d'Administration ou du Bureau.

Selon l'article L2131-11 du CGCT, ces délibérations étaient illégales et auraient dû être annulées par le Tribunal Administratif.

Ne pas connaître cette disposition est une preuve d'incompétence faisant courir un risque inconsidéré à nos associations qui ont besoin de ces subventions pour vivre.

Pour information, de 2009 à 2013, les 4 associations concernées ont obtenu plus de 1,5 millions d'euros de subventions.

Là aussi, vous l'avez constaté lors du vote des subventions cette année, nous avons fait le nécessaire pour éviter tout conflit d'intérêt et sécuriser l'apport financier de la commune à nos associations.

Toujours en ce qui concerne les associations, la Chambre Régionale des Comptes demande à celles-ci de rendre mieux compte de leurs activités et de l'utilisation des fonds. Nous leur rappelons régulièrement, mais comprenez bien qu'il s'agit d'un complet changement des mentalités. Je suis cependant convaincu que les associations s'y plieront progressivement de bonne grâce.

#### - Le cas des deux associations dissoutes -

Je ne vais pas revenir sur les circonstances qui ont amené les deux associations, l'ancien comité des Fêtes et l'ancien comité de la Culture, à se dissoudre.

J'ai déjà donné mon point de vue, à savoir que ces dissolutions montraient bien que le but recherché par ces actes n'était pas la recherche de l'intérêt général mais bien une volonté manifeste de nuire à la nouvelle majorité en paralysant les actions festives et culturelles de la commune.

Le rapport de la Chambre Régionale des Comptes confirme ce point de vue.

Pour mémoire, les deux associations avaient obtenu chacune une avance sur subvention de 10000€ en février 2014, 40 jours avant leur dissolution.

Il paraissait donc difficilement concevable que si peu de temps l'ensemble des subventions ait pu être dépensé.

Après de nombreux atermoiements, le solde non utilisé de l'ancien Comité des Fêtes, 6300€, a fait l'objet d'un reversement à la commune en septembre 2014.

En ce qui concerne l'ancien Comité de la Culture et des Loisirs, la situation est encore plus ubuesque. Nous avons une association qui avait, au moment de sa dissolution le 4 avril 2014, un solde de trésorerie de 12000€. Dans sa très grande générosité, le liquidateur a transmis un tableau de synthèse des recettes et des dépenses pour l'utilisation de l'avance de 10000€, laissant apparaître un solde de 205,92€, qu'il s'est empressé de nous remettre par chèque il y a plusieurs mois. Cependant, comme le souligne à juste titre la Chambre Régionale des Comptes, « les rapports et bilans financiers montrent que l'association disposait, en 2014, d'une épargne de plus de 15000€ » ; et la chambre de conclure : « le versement de l'avance sur subvention était infondée ».

Et tenez vous bien, par le plus grand des hasards, alors que le chèque de 205,92€ donné par le liquidateur de l'ancien comité de la culture il y a quelques mois était pour solde de tout compte, nous avons eu la surprise d'obtenir un chèque de 9794,08€ la semaine dernière.

Evidemment, l'envoi de ce rapport à l'ancien ordinateur n'a aucun rapport avec la restitution subite de ce chèque à la ville.

Sachez que je suis vraiment touché, et les élus majoritaires avec moi, de cet élan de générosité – et surtout de légalité - parfaitement spontané.

Je me pose néanmoins deux questions :

- Que se serait il passé si la commune n'avait pas fait l'objet de cet examen de la Chambre Régionale des Comptes ? Que serait il advenu de ces 10000€ ?
- Comment une association dissoute depuis 18 mois peut elle du jour au lendemain sortir un chèque de 10000 euros ? A t'elle encore un compte en banque et, si c'est le cas, qui dispose de l'argent des Marckois ?

- Les dépenses prises en charge irrégulièrement par la commune au profit du club de football AS Marck -

Je ne vous apprends rien en vous disant que la commune a pris en charge des dépenses du club de football AS Marck de façon irrégulière.

La Chambre Régionale des Comptes pointe que de 2010 à 2013, l'association a utilisé des véhicules de location payés par la commune sans aucune délibération, ce qui était contraire aux termes de la convention.

Par ailleurs, depuis 2010, l'AS Marck a bénéficié de prestations de transport d'une autre société dans le cadre d'un marché public contracté par la commune pour couvrir normalement les ramassages scolaires et ceux des personnes âgées.

Le coût total de ce subventionnement contestable est de 35000€ sur la période 2009-2013.

Nous avons régularisé cette situation.

Toujours en ce qui concerne le club de football, la Chambre Régionale des Comptes souligne que 7 agents ont été mis à disposition, sans convention, de cette association, pour un coût total de près de 200000€.

La chambre rappelle que les frais de personnel engagés dans le cadre d'une mise à disposition doivent faire l'objet d'un remboursement par l'association bénéficiaire.

Nous avons également mis un terme à ces mises à disposition irrégulières.

#### - Le patrimoine immobilier -

La Chambre Régionale des Comptes demande de réaliser un bilan de la gestion des biens immobiliers, en application du code général des collectivités territoriales.

Ce bilan est actuellement en cours.

Par ailleurs, les magistrats reviennent sur quelques cessions et acquisitions immobilières de la commune, la plupart modérées, mais notent un grave

dysfonctionnement sur l'une d'entre elle, le terrain rue Léonard de Vinci, lieudit « sous la nationale ».

Ainsi, l'ancienne majorité a accepté, par délibération du 19 avril 2013, de la racheter 170700€ à une société, soit 28000€ de moins que le prix de vente par la commune de ce terrain à la même société.

C'est donc une moins-value de 28000€ pour la commune.

Or, la légalité veut que pour toute moins-value, l'avis du service des Domaines soit demandé. Ici, cela ne fut pas le cas et la Chambre Régionale des Comptes rappelle, je cite « aucun élément objectif n'a été produit pour justifier cette différence de prix. La chambre estime qu'en l'absence de l'intervention des Domaines, la transaction s'est faite au détriment de la commune ».

Pour conclure, voici donc comment faire perdre illégalement près de 30 000€ à la commune.

Voilà, cela conclut la présentation de ce rapport. Je me suis borné aux faits présentés par la Chambre Régionale des Comptes, que je remercie encore une fois de leur travail.

Pour votre information totale, l'ancien ordonnateur a répondu en annexe du rapport. Il ne m'appartient pas de commenter sa réponse, préférant me baser, vous l'avez compris, non pas sur des interprétations mais sur un jugement souverain de la Chambre Régionale des Comptes.

Comme le veut la loi, que je respecte, j'ouvre la discussion sur ce rapport et vous remercie de votre attention et de votre écoute.

Ce rapport sera disponible dès demain matin sur le site internet de notre commune.